CATÉGORIES D'ADHÉSION D'ALPINE CANADA ALPIN POUR LA SAISON 2022-2023

Catégories	Âges d'admissibilité	Entraînement	Compétition	Exigences en matière d'assurance	Assurances recommandées	Note sur l'assurance	Frais ACA	Formulaires requis
PROGRAMMES COMPÉTITIFS								
Niveau introduction	**U10 et moins**	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions locales sanctionnées. Les provinces du district du Canada (Est et Ouest) peuvent tenir des courses à l'échelle régionale.	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger : L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (par ex., le club).	**45,00 $ CA**	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023
Carte récréative	**U12-U21**	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut voyager pour prendre part à des épreuves dans toutes les régions de sa province d'adhésion. Ne permet pas l'inscription aux compétitions interprovinciales. Non admissible à la carte FIS. Non admissible à la sélection à l'équipe nationale ni aux épreuves des championnats nationaux.	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger : L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (p. ex., le club).	**80,00 $ CA**	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023
Carte canadienne	**U12-U21 et plus**	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions hors de sa province d'adhésion. Admissible à l'obtention d'une carte FIS, à la sélection à l'équipe nationale* et aux épreuves des championnats nationaux. NOTE: l'athlète doit aussi détenir une carte FIS CAN pour la sélection à l'équipe nationale. Une SEULE carte canadienne est requise pour faire des courses de ski alpin et de ski cross.	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger : L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (p. ex., le club).	**115,00 $ CA**	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023
Carte canadienne avec Classe 3 PAAS	**U12-U21 et plus**	Peut s'entraîner à tout lieu préapprouvé dans le monde au sein d'un programme de club ***En détenant l'assurance accident appropriée	Peut faire des compétitions hors de sa province d'adhésion. Admissible à l'obtention d'une carte FIS, à la sélection à l'équipe nationale et aux épreuves des championnats nationaux. NOTE: l'athlète doit aussi détenir une carte FIS CAN pour la sélection à l'équipe nationale. Une SEULE carte canadienne est requise pour faire des courses de ski alpin et de ski cross. ******Obligatoire pour les athlètes non FIS/CIP qui voyagent <u>hors de leur province respective mais non à l'étranger</u>. <u>l'étranger</u> pour s'entraîner ou faire des compétitions puisque cette adhésion comprend une assurance accidents de sport**	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger : L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (p. ex., le club). Consultez la section Assurance PAAS pour les détails sur la Classe 3.	**115,00 $ CA + coût de la Classe 3 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance**	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023
Carte canadienne avec Classe 3 PAAS	**U12-U21 et plus**	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions hors de sa province d'adhésion. Admissible à l'obtention d'une carte FIS, à la sélection à l'équipe nationale et aux épreuves des championnats nationaux. NOTE: l'athlète doit aussi détenir une carte FIS CAN pour la sélection à l'équipe nationale. Une SEULE carte canadienne est requise pour faire des courses de ski alpin et de ski cross. ******Obligatoire pour les athlètes non FIS/CIP qui voyagent hors du CAN et des É-U pour des compétitions puisque cette adhésion comprend une assurance accidents de sport. La Classe 4 ou 5 PAAS est obligatoire pour les voyages aux É.-U. en vue de faire des compétitions.**	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger : L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (p. ex., le club). Consultez la section Assurance PAAS pour les détails sur la Classe 3.	**115,00 $ CA + coût de la Classe 3 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance**	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023
PROGRAMME DES MAÎTRES								
Maîtres - Carte week-end	**U21 et plus**	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	**Valide pour une inscription à une compétition par saison à l'intérieur de la province de résidence seulement**. Ceci comprend les épreuves d'une journée ou un événement tenu sur plusieurs jours.	Assurance responsabilité	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les dépenses excédentaires et les accidents de sport		80,00 $ CA	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023
Maîtres - Carte canadienne	**U21 et plus**	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	Peut faire des compétitions Maîtres sanctionnées à l'échelle nationale. Admissible à l'achat d'une carte FIS.	Assurance responsabilité	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		100,00 $ CA	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023
Maîtres - Carte canadienne avec Classe 3 PAAS	**U21 et plus**	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	Peut faire des compétitions Maîtres sanctionnées à l'échelle nationale. Admissible à l'achat d'une carte FIS.***Recommandé aux athlètes Maîtres qui voyagent hors <u>de leur province respective, mais non à l'étranger</u>. <u>pour s'entraîner ou faire des compétitions puisque cette adhésion comprend une assurance accidents de sport.**	Assurance responsabilité	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Consultez la section Assurance PAAS pour les détails sur la Classe 3.	**100,00 $ CA + coût de la Classe 3 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance**	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023
Maîtres - Carte canadienne avec Classe 3 PAAS	**U21 et plus**	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	Peut faire des compétitions Maîtres sanctionnées à l'échelle nationale. Admissible à l'achat d'une carte FIS.***Recommandé aux athlètes Maîtres qui voyagent hors <u>du pays</u> pour s'entraîner et faire des compétitions puisque cette adhésion comprend une assurance accidents de sport**	Assurance responsabilité	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Consultez la section Assurance PAAS pour les détails sur la Classe 2.	**100,00 $ CA + coût de la Classe 2 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance**	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023
CARTES FIS et CIP (Tous les athlètes FIS et CIP DOIVENT détenir une carte canadienne de Canada Alpin)								
Carte internationale FIS (SX et ALPIN) Classe 3 PAAS	**U18 et plus**	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions FIS au Canada. *****Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte FIS.**	Assurance responsabilité, police d'assurance accidents de sport Classe 3	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		**100 $ CA + Classe 3 PAAS (1re carte) 100 $ CA (2e carte) + taxe applicable sur la prime d'assurance**	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA, déclaration du CCES (AUPIN
Carte internationale FIS (SX et ALPIN) Classe 2 PAAS	**U18 et plus**	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions FIS à l'échelle internationale. Des restrictions s'appliquent aux compétitions dans l'hémisphère Sud*. *****Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte FIS.**	Assurance responsabilité, police d'assurance accidents de sport Classe 2. **Maximum 30 jours hors du pays par voyage.** **Exemptions possibles, veuillez contacter PTSO	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		**100 $ CA + Classe 2 PAAS (1re carte) 100 $ CA (2e carte) + taxe applicable sur la prime d'assurance**	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA, déclaration du CCES (AUPIN
Carte internationale FIS (SX et ALPIN) Classe 1 PAAS	**U18 et plus**	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions FIS à l'échelle internationale. Des restrictions s'appliquent aux compétitions dans l'hémisphère Sud*. *****Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte FIS.**	Assurance responsabilité, police d'assurance accidents de sport Classe 2. **Maximum 60 jours hors du pays par voyage.** **Exemptions possibles, veuillez contacter PTSO	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		**100 $ CA + Classe 1 PAAS (1re carte) 100 $ CA (2e carte) + taxe applicable sur la prime d'assurance**	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA, déclaration du CCES (AUPIN
Maîtres - Carte FIS (ALPIN)	**30 ans et plus**	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	Peut faire des compétitions FIS Maîtres à l'échelle internationale. *****Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte FIS Maîtres.**	Assurance responsabilité. NOTE: Une police d'assurance accidents de sport peut être achetée si l'athlète le souhaite. Plafond de l'âge limite en vigueur.	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport. La PAAS est recommandée, mais n'est pas obligatoire.		**60,00 $ CA**	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA, déclaration du CCES (AUPIN
Carte canadienne CIP (PARA-ALPIN)	**U18 et plus**	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions CIP sanctionnées au Canada. *****Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte CIP.**	Assurance responsabilité, police d'assurance accidents de sport Classe 3	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		**100 $ CA + Classe 3 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance**	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023, déclaration des athlètes CIP, évaluation médicale d'ACA, copie du passeport, photo de format
Carte internationale CIP (PARA-ALPIN)	**U18 et plus**	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions CIP sanctionnées à l'échelle internationale. *****Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte CIP.**	Assurance responsabilité, police d'assurance accidents de sport Classe 2. NOTE: Une mise à niveau à la Classe 1 est requise si l'athlète voyage hors du Canada pendant plus de 30 jours consécutifs. La couverture maximale de 90 jours doit être approuvée avant le départ.	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		**100 $ CA + Classe 2 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance**	Formulaire d'adhésion d'ACA 2022-2023, déclaration des athlètes CIP, évaluation médicale d'ACA, copie du passeport, photo de format
ASSURANCE PAAS								
Classe 1 PAAS	**TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur**	s/o	Mandatory for all national, development and provincial team athletes and coaches (alpine, para-alpine or ski cross) and for all other international FIS/IPC licensed athletes who travel out of country for more than 30 days up to 60 days. Highly recommended for all other competitive members, coaches and discipline officials who travel out of country for more than 30 days, but less than 60 days. Coverage is for consecutive days out of country, return to home province in Canada will reset the consecutive days travelled. Individuals can purchase additional out of country coverage of up to 90 days, with prior approval to travel.	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaine provinces.	**$ 866 + taxe applicable sur la prime d'assurance**	s/o
Classe 2 PAAS	**TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur**	s/o	Mandatory for all international FIS/IPC licensed athletes (exc. FIS Masters) who travel out of country for up to 30 days. National card athletes traveling for international competition purposes for up to 30 days are mandated to purchase SAP Class 2. Highly recommended for all other competitive members, coaches and discipline officials who travel out of country for up to 30 days. Coverage is for consecutive days out of country, return to home province in Canada will reset the consecutive days traveled. Individuals may be eligible to purchase additional out of country coverage for a single trip up to 60 days, with prior approval to travel	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaine provinces.	**$ 377 + taxe applicable sur la prime d'assurance**	s/o
Classe 3 PAAS	**TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur**	s/o	Mandatory for all Canadian FIS/IPC Licensed athletes. Recommended for non-FIS/IPC athletes, coaches and discipline officials who travel outside of their home province but do not travel outside of Canada.	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les dépenses excédentaires et les accidents dans le sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaine provinces.	**$ 71 + taxe applicable sur la prime d'assurance**	s/o
Classe 4 PAAS	**TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur**	s/o	Obligatoire pour les athlètes non FIS, à l'exclusion des athlètes Maîtres qui voyagent aux É.-U pour faire des compétition. Fortement recommandé pour les athlètes, les entraîneurs, les athlètes Maîtres et les officiels de discipline qui séjournent aux É.-U. uniquement pour s'entraîner. La couverture s'applique à un (1) seul voyage par saison, d'une **durée maximale de 14 JOURS. N'EST PAS VALIDE EN DEHORS DU TERRITOIRE AMÉRICAIN.** Tout athlète qui se procure une Classe 4 PAAS continue de bénéficier de la couverture de la Classe 3 pendant la saison 2022-2023. Il est impossible d'acheter une couverture pour un second voyage aux É.-U pendant la même saison. Dans ce cas, la mise à niveau à la Classe 1 ou 2 sera requise.	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaine provinces.	**$ 105 et taxe applicable sur la prime d'assurance**	s/o
Classe 5 PAAS	**TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur**	N/A	Obligatoire pour les athlètes non FIS, à l'exclusion des athlètes Maîtres qui voyagent aux É.-U pour faire des compétition. Fortement recommandé pour les athlètes, les entraîneurs, les athlètes Maîtres et les officiels de discipline qui séjournent aux É.-U. uniquement pour s'entraîner. La couverture s'applique à un (1) seul voyage par saison, d'une **durée maximale de 14 JOURS. N'EST PAS VALIDE EN DEHORS DU TERRITOIRE AMÉRICAIN.** Tout athlète qui se procure une Classe 5 PAAS continue de bénéficier de la couverture de la Classe 3 pendant la saison 2022-2023. Il est impossible d'acheter une couverture pour un second voyage aux É.-U pendant la même saison. Dans ce cas, la mise à niveau à la Classe 1 ou 2 sera requise.	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaine provinces.	**$ 123 + taxe applicable sur la prime d'assurance**	s/o
Couverture supplémentaire hors du pays PAAS - participants des Classes 1 et 2	**TOUS ÂGES * Plafond de l'âge limite en vigueur**	s/o	La couverture PAAS des classes 1 et 2 peut être prolongée pour un maximum de 30 jours au-delà de la couverture initiale pour les séjours à l'étranger en achetant un couverture de semaines additionnelle. **La couverture de semaines additionnelles DOIT être demandée et approuvée avant le départ.**	Doit détenir la couverture PAAS Classe 1 ou Classe 2 pour être admissible. Le voyage doit être préapprouvé par ACA pour être admissible.	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Cette prolongation ne s'applique qu'à UN SEUL voyage.	**$ 5 déterminez tarn de l'approbation (25,00 $ CA/semaine montant approximatif aux fins de budget)**	s/o
AUTRES FRAIS D'ADHÉSION D'ALPINE CANADA ALPIN								
Description	Applicable à		Description	Exigences en matière d'assurance	Assurances recommandées		FRAIS D'ACA	Formulaires requis
Inscription du club	Tous les clubs membres		Liste des renseignements des personnes ressources du club membre	Assurance pour les directeurs et administrateurs, assurance responsabilité	Selon les exigences provinciales		**125,00 $ CA**	Tableau d'inscription du club
Certificat d'assurance	Tous les clubs membres		Confirmation d'assurance responsabilité fournie par les assureurs d'ACA	Assurance responsabilité	Selon les exigences provinciales		**30,00 $ CA**	Formulaire de demande de CA
Frais d'inscription au calendrier FIS	Tous les OPTS organisant des épreuves FIS		Épreuve sanctionnée de niveau FIS	Assurance responsabilité	Selon les exigences provinciales		**250 CHF**	s/o	Taux de change déterminé lors de la réception de la facture de la FIS
Frais d'inscription au calendrier FIS	Tous les OPTS organisant des épreuves FIS		Épreuve sanctionnée de niveau FIS introduit(e) (ENL)	Assurance responsabilité	Selon les exigences provinciales		**100 CHF**	s/o	Taux de change déterminé lors de la réception de la facture de la FIS
Frais d'inscription au calendrier FIS	Tous les OPTS organisant des épreuves FIS		Épreuve sanctionnée de niveau PARA	Assurance responsabilité	Selon les exigences provinciales		**100 CHF**	s/o	Taux de change déterminé lors de la réception de la facture de la FIS
Frais d'inscription au calendrier FIS	Tous les OPTS organisant des épreuves FIS		Toute modification apportée au calendrier FIS après le 31 août	s/o	s/o		**100 CHF**	s/o	Taux de change déterminé lors de la réception de la facture de la FIS
Activation immédiate des points FIS	Tous les athlètes FIS		Demandée lorsque les points FIS doivent être activés avant la publication de la prochaine liste de points	Assurance applicable au type de carte FIS obtenue	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		**290,00 $ CA**	s/o	Taux de change à 1,45
Activation tardive FIS	Tous les athlètes FIS		Sanction appliquée aux athlètes FIS qui s'inscrivent après le 31 décembre	Assurance applicable au type de carte FIS obtenue	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		**145,00 $ CA**	s/o	Taux de change à 1,45